La condamnation de Gollnisch annulée

24/06/2009 à 10h42



La Cour de cassation a annulé la condamnation du vice-président du Front National Bruno Gollnisch à 3 mois de prison avec sursis et 5.000 euros d'amende pour contestation de crimes contre l'humanité, a-t-on appris aujourd'hui auprès de la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire.Eurodéputé depuis vingt ans, Bruno Gollnisch est considéré comme le rival de Marine Le Pen dans la course à la succession de Jean-Marie Le Pen à la tête du parti d'extrême droite.

Poursuivi devant la justice lyonnaise pour des propos controversés sur les chambres à gaz, prononcés en 2004, M. Gollnisch avait été condamné le 18 janvier 2007 par le tribunal correctionnel de Lyon à trois mois de prison avec sursis et 5.000 euros d'amende.Le 28 février 2008, la cour d'appel de Lyon avait confirmé ce jugement.

M. Gollnisch avait alors formé un pourvoi en cassation. Dans un arrêt rendu mardi (BIEN mardi), la chambre criminelle de la Cour de cassation a annulé cette condamnation. Les motivations de l'arrêt ne seront disponibles que d'ici quelques semaines.

suite